

SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT

COMITE SYNDICAL DU 16 JUIN 2017
DE 14 H 30 à 15 H 30

DELIBERATION N° 2017 – 17

Objet : Subvention à la Communauté Urbaine d'Arras pour l'installation d'un service d'autopartage à titre expérimentale.

Le Comité Syndical du SMIRT réuni sous la présidence de son Premier Vice -
Président, Monsieur Frédéric LETURQUE, le 16 juin 2017,

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Vu les statuts modifiés du Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transports,

Vu le Budget Primitif 2017 voté le 13 Mars 2017,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2017, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté le 13 février 2017,

Dès 2015 le SMIRT a engagé avec ses membres, une réflexion sur la mise en place d'un service d'autopartage sur les grandes gares du Nord et du Pas de Calais, conformément à sa mission intermodale (cf. fiche d'information jointe).

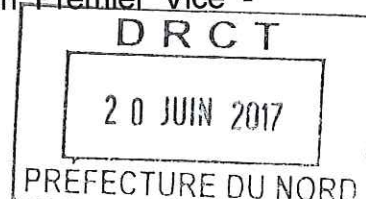
La Communauté Urbaine d'Arras a manifesté sa volonté d'accueillir ce nouveau service de mobilité en y contribuant financièrement, dans le cadre de sa Délégation de Service Public Transports. En lien avec le SMIRT, Il a été convenu d'une expérimentation de 18 mois avec le déploiement à compter de septembre 2017 de quatre véhicules (2 électriques et 2 thermiques) à Arras dont deux véhicules de part et d'autre de la gare à destination des usagers du train ou du réseau urbain d'Arras.

DECIDE

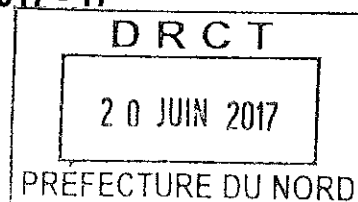
D'accorder à la Communauté Urbaine d'Arras une subvention d'un montant de 14 001 euros au titre de l'exercice 2017 pour la prise en charge des deux véhicules de la station située à la gare d'Arras, soit un montant maximal de 50% du coût global de l'opération.

Le Premier Vice - Président du SMIRT,


Frédéric LETURQUE



Fiche d'information – Délibération N°2017 - 17



En 2015, le SMIRT avait lancé un marché visant à équiper les 11 plus grandes gares du Nord et du Pas de Calais (hors territoire de la MEL) d'une station d'autopartage afin de renforcer leur caractère intermodal. Le service devait être exploité sous la marque commerciale « PassPass Autopartage ». Le SMIRT assurant l'ensemble des dépenses.

Un travail de repérage des emplacements de stationnement avait été réalisé par le SMIRT en lien avec les AOMD.

A l'issue de la consultation, le SMIRT a reçu une seule offre du réseau France Autopartage. Au regard des coûts élevés en fonctionnement, il avait été convenu en CAO de ne pas attribuer ce marché.

La réflexion s'est poursuivie avec les membres du SMIRT qui souhaitent voir leur territoire équipé de ce service, notamment Arras et Saint-Omer.

Le SMIRT ne peut supporter seul le coût de ce service, il est donc important que l'AOMD y contribue financièrement en mobilisant son exploitant de transports collectifs. C'est donc Artis, l'exploitant du réseau de la Communauté Urbaine d'Arras qui mettra en œuvre ce nouveau service, en partenariat avec l'opérateur Lilas Autopartage déjà présent sur Lille. Afin d'arriver à un meilleur maillage garantissant une meilleure accessibilité de l'offre, deux stations sont souhaitables l'une en gare, l'autre en cœur de ville. La CUA qui prendra en charge financièrement les deux véhicules du centre-ville, réalisera aussi le marquage au sol et la pose d'un totem pour identifier les stations.

Après adhésion préalable, les 4 véhicules seront disponibles 24h sur 24 et 7 jours sur 7. Pour les usagers du TER, ils seront accessibles avec leur carte Pass Pass.